

Extrait de la note CRIIRAD : AREVA : Du discours à la réalité / L'exemple des mines d'uranium du Niger / B.Chareyron / janvier 2008

A3 / Contamination et appauvrissement des ressources en eau

Dans le cas particulier des gisements du Niger, l'exploitation de l'uranium aura des conséquences à long terme sur l'épuisement et la contamination radioactive des ressources en eau.

AREVA pompe en effet, en plein désert, les eaux de la nappe du Tarat située à environ 150 mètres de profondeur. Environ 60 % de l'eau soutirée est utilisée pour la production d'eau potable et 40 % pour l'usage industriel.

Or il s'agit d'une nappe fossile, c'est-à-dire non renouvelable (275 millions¹ de m³ ont été pompés entre 1969 et 2004). De plus cette nappe baigne² dans les formations géologiques uranifères exploitées par la SOMAÏR. Les travaux miniers consistant à manipuler des millions de tonnes de roches plus ou moins radioactives (10,6 millions de tonnes en 2004 pour SOMAÏR), ils rendent plus facilement mobilisables les métaux radioactifs présents dans le minerai ce qui augmente les risques de contamination de ces eaux de nappe par des métaux lourds radioactifs, mais également par des polluants chimiques.

Les mesures réalisées par la CRIIRAD à partir de 2003 (et jusqu'en 2005) sur des échantillons d'eau distribuée par les compagnies minières à ARLIT ont permis de constater une contamination en uranium conduisant à un indice d'activité alpha globale³ 10 à 100 fois supérieur au seuil à partir duquel l'OMS recommande des investigations complémentaires. La CRIIRAD a démontré que la concentration en uranium 238 et uranium 234 dans les eaux du puits 2002 exploité par la SOMAÏR (cf. photographie ci-dessous) était en février 2005 de 0,6 Bq/l et 1,4 Bq/l respectivement conduisant à une dose annuelle supérieure aux recommandations de l'OMS.

Des documents internes d'AREVA attestent que la SOMAÏR avait connaissance depuis plusieurs années des teneurs en uranium des eaux distribuées pour la boisson (teneurs dont on peut établir qu'elles conduisent à des doses supérieures aux recommandations de l'OMS). La CRIIRAD dispose par ailleurs d'une copie d'un courrier du 12 février 2004 dans lequel le laboratoire en charge des contrôles radiologiques sur les eaux informait SOMAÏR du non-respect des critères radiologiques.

Pourtant le communiqué de presse COGEMA-AREVA du 23 décembre 2003 mentionnait l'« absence de contamination (des eaux) » et le dossier de presse AREVA au NIGER de février 2005 téléchargeable sur le site Areva précisait encore page 10 au paragraphe sur l'eau : « Les analyses bactériologiques (mensuelles), radiologiques (semestrielles) et chimiques (annuelles) montrent l'absence de contamination ».



Puits 2002 (ARLIT) / CRIIRAD, décembre 2003

Récemment encore (juillet 2006), au niveau du camp de forage d'Imouraren, la COGEMA a laissé consommer pendant plusieurs semaines des eaux chargées en uranium.

¹ Etude d'Impact Environnemental / AFASTO-OUEST / COMINAK

² Rapport IRSN, Sites miniers d'uranium de SOMAÏR et COMINAK (Niger), Bilan de la mission sur site en mai 2004, appréciation de l'impact radiologique, et avis sur le réseau de surveillance de l'environnement. P. 11.

³ Indices d'activité alpha globale de 1,0 Bq/l (Zone Urbaine) à 11 Bq/l (Zone industrielle) / Seuil OMS : 0,1 Bq/l.